



**DISCOURS DE MADAME MINATA SAMATE,
MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA COOPERATION
REGIONALE**

A L'OCCASION DE LA

**CEREMONIE D'INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE
NATIONAL DE SUIVI DE LA LIBRE CIRCULATION DES
PERSONNES**

=====

Ouagadougou, le 23 avril 2010

- **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régional ;**
- **Honorables Députés à l'Assemblée Nationale, membres du Parlement de la CEDEAO;**
- **Monsieur Jérôme BRO GREBE Commissaire de l'UEMOA chargé du Département du Développement Social et Culturel ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi de la libre circulation des personnes et des biens ;**
- **Distingués invités ; Mesdames, Messieurs ;**

C'est un agréable honneur pour moi de prendre la parole ce matin, à l'occasion de la cérémonie d'installation officielle des membres du Comité national de suivi de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.

Vous me permettez, au de SEM le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et à mon nom propre de vous exprimer, à toutes et à tous, notre profonde gratitude pour avoir répondu à notre invitation, en dépit de vos calendriers que je sais très chargés.

Il me plaît, par la même occasion, de faire une mention spéciale à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont la présence à nos côtés témoigne de l'importance qu'elle accorde à la libre circulation des personnes et des biens en Afrique de l'Ouest.

Votre présence ici traduit votre attachement et votre engagement à la cause de l'intégration économique régionale en général et de la libre circulation des personnes et des biens en particulier.

Mesdames, Messieurs ;

Créé en 1975, la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est attelée à mettre en place progressivement un espace communautaire caractérisé notamment par la libre circulation des personnes et des biens.

Convaincue que la libre circulation des personnes et des biens, le droit d'établissement constituent le fondement même de l'intégration régionale, la CEDEAO a adopté, le 29 mai 1979, le Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens, puis d'autres instruments juridiques comme le Règlement et le Protocole additionnel portant sur le même objet.

Ces différents instruments juridiques confèrent aux ressortissants de l'Afrique de l'Ouest le droit de circuler librement, de s'installer dans le pays de leur choix au sein de l'espace communautaire en vue d'y exercer une activité économique ou professionnelle.

Depuis 1979, des progrès notables ont été enregistrés, tels que la suppression du visa entre les Etats membres, l'institution d'un carnet de voyage et, par la suite, l'adoption du passeport CEDEAO, la réduction du nombre de postes de contrôle et la mise en place et l'opérationnalisation des unités pilotes de suivi aux frontières de certains pays, dont le but est de repérer toutes les infractions à la libre circulation personnes aux frontières.

Cependant, en dépit de ces résultats positifs, de nombreuses difficultés existent sur le terrain, mettant en péril la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement et, par conséquent, l'intégration totale de nos économies. Il s'agit, entre autres, des tracasseries routières, du nombre très élevé de barrières et de barrages illégaux dans l'espace communautaire, le problème d'insécurité sur les routes ; etc.

Des missions d'enquêtes organisées par nos institutions communautaires sur les axes routiers et aux frontières des Etats membres ont confirmé une ineffectivité dans la mise en œuvre des protocoles sur la libre circulation des personnes et des biens.

Mesdames, Messieurs ;

Pour promouvoir les échanges commerciaux et les investissements dans la sous-région, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la CEDEAO et de l'UEMOA ont, à l'occasion de plusieurs Sommets, insisté sur la nécessité de lever les entraves à la libre circulation des personnes et des biens.

Face à la persistance des entraves à la libre circulation des personnes et des biens, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont invité chaque Etat membre à mettre en place une unité nationale de suivi de la libre circulation des personnes et des biens sur les axes routiers et aux frontières, dans l'espace communautaire.

Les plus hautes autorités du Burkina Faso, à travers le Ministère des Affaires et de la Coopération Régionale, ont toujours accordé une place de choix à l'intégration régionale en général et à la libre circulation des personnes et des biens, du droit de résidence et d'établissement en particulier.

Cela s'explique à la fois en raison de notre conviction politique et de notre position géographique dans l'espace CEDEAO et dans l'UEMOA.

Tout cela est, du reste, matérialisé par le nombre important d'organisations sous-régionale ayant leur siège au Burkina Faso.

C'est dans cette optique, sur initiative du Ministère des Affaires et de la Coopération Régionale, que Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a pris l'arrêté n° 2010-005/PM/CAB du 18 février 2010 créant un Comité national de suivi de la libre circulation des personnes et des biens, du droit de résidence et d'établissement.

Ce Comité, composé d'une vingtaine de membres représentant les secteurs ministériels concernés, la presse, le secteur privé et la société civile, a pour mission de veiller au respect scrupuleux, dans notre pays, des règles communautaires relatives à la libre circulation des personnes et des biens. A cet effet, il est appelé à recenser et à diffuser auprès de tous les acteurs concernés les textes nationaux et communautaires y relatifs. Il s'agira également pour le Comité de mener des activités de sensibilisation sur l'importance du respect des instruments communautaires en la matière dans notre pays, d'identifier les entraves à la libre circulation des personnes et des biens dans notre pays et, le cas échéant, de constater et de dénoncer auprès des autorités compétentes les cas de manquement aux principes de la libre circulation des personnes et des biens.

A l'évidence, la création de cette nouvelle structure répond, avant tout, à l'appel lancé aux Etats membres par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à l'effet de mettre en place des structures nationales de facilitation de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO. Mais, au-delà de cette discipline communautaire, elle traduit le ferme attachement du Gouvernement burkinabè à la réalisation des objectifs de l'intégration régionale dans notre pays.

La promotion de l'intégration régionale constitue une des orientations majeures de la politique étrangère du Burkina Faso, telle que définie dans l'axe n° 6 du Programme de gouvernement de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, « Le progrès continu pour une société d'espérance », relatif au rayonnement international du Burkina Faso.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Je me félicite de la cérémonie d'installation officielle de ce matin, dont l'objectif majeur est de rendre visible le Comité et de créer les conditions idoines pour son fonctionnement.

Je suis convaincue que ses membres, choisis au regard de leurs compétences, de leurs qualités personnelles et surtout de leur engagement pour une véritable intégration des peuples de la sous-région ouest africaine, sauront trouver toutes les ressources nécessaires pour rendre ce Comité dynamique et efficace sur le terrain.

Pour ma part, le Ministère des Affaires et de la Coopération Régionale Coopération régionale du Comité, ne ménagera aucun effort pour donner au comité les impulsions nécessaires, afin de lui permettre de s'acquitter pleinement des missions qui lui sont assignées.

Je saisis cette occasion pour inviter tous les membres qui seront officiellement installés à œuvrer de concert pour une application effective des textes régionaux sur la libre circulation des personnes et des

biens, indispensable à une intégration régionale réussie, que nous appelons de tous nos vœux.

En réitérant mes félicitations aux membres du Comité pour la confiance placée en eux par les plus hautes autorités de notre pays, je souhaite plein succès au Comité national de suivi de la libre circulation des personnes et des biens du Burkina Faso.

Je vous remercie.